

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision n° :	RH-2014-147	Date :	17-11-2014
Direction :	des ressources humaines et de l'amélioration continue	FPD remplaçant FPD # :	
Service :	Dotation et développement organisationnel	et datée du :	
Objet :	Abolition d'un poste de secrétaire de gestion à la Direction du développement économique et de la promotion et création d'un poste de secrétaire de gestion au Bureau de projets de la Direction générale		

ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :

Le 2 juin 2014, le conseil de la Ville autorisait, par sa résolution CV-2014-05-09, la mise en place du Bureau de projets de la Direction générale. Pour assurer à court terme le soutien administratif et clérical à l'équipe de conseillers et conseillères en gestion de projets lors de la mise en place, une ressource en secrétariat de la Direction du développement économique et de la promotion a été affectée temporairement au Bureau de projets.

La Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue a procédé à l'analyse des besoins en collaboration avec M. Jean-Claude Belles-Isles, directeur de l'environnement et coordonnateur adjoint du Bureau de projets. À la suite de cette analyse, il est requis d'avoir en permanence une ressource dédiée au secrétariat pour soutenir l'équipe du Bureau de projets.

À la suite de discussion avec la Direction du développement économique et de la promotion, il a été convenu de transférer la masse salariale et l'EPA au Bureau de projets. Il est alors requis de procéder à l'abolition et la création des postes suivants :

- Abolir un poste col blanc régulier à temps complet (classe 8) de secrétaire de gestion à la Direction du développement économique et de la promotion.
- Créer un poste col blanc régulier à temps complet (classe 8) de secrétaire de gestion au Bureau de projets de la Direction générale.

Ces mouvements ont été recommandés par le comité des finances et des ressources humaines du 21 novembre 2014.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :
FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2014-2015-2016):

Coûts	Impacts	2014	2015	2016
	EPA (aucun impact - Transfert)			

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires : oui non

Commentaires : Transfert du budget prévu à la masse salariale de la Direction du développement économique et de la promotion au budget de la masse salariale du Bureau de projets de la Direction générale.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : DEV : 02-620-00-XXX | BP : 02-131-08-XXX
- Règlement d'emprunt spécifique RV-____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-____, résolution CE-____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires :

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2014	2015	2016
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non
 Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
 d'activité budgétaire: _____ Date : / /

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :
 CE 25 novembre et CV du 1^{er} décembre 2014

PERSONNES CONSULTÉES

NOM DE LA PERSONNE	DATE (J/M/A)	CHAMP DE COMPÉTENCE
Marie-Lise Côté, DGA-DTQV et coordonnatrice BP	Novembre 2014	Évaluation du besoin
Jean-Claude Belles-Isles, directeur ENV et coordonnateur adjoint BP	Novembre 2014	Évaluation du besoin
Philippe Meurant, directeur DEV	Novembre 2014	Consulté sous l'angle du développement économique et des besoins de main-d'œuvre pour la nouvelle Direction du développement économique et de la promotion
Liette Brie, adjointe administrative - DEV	Novembre 2014	Confirmation de la disponibilité budgétaire
Michel Boucher, conseiller en gestion des talents	Novembre 2014	Analyse de besoins

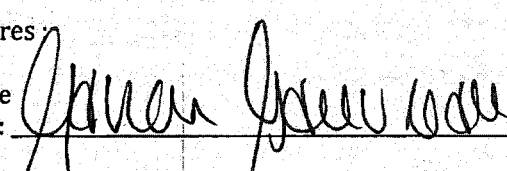
RECOMMANDATION (énoncé) :


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'abolition et la création des postes suivants :

- Abolir un poste col blanc régulier à temps complet (classe 8) de secrétaire de gestion à la Direction du développement économique et de la promotion.
- Créer un poste col blanc régulier à temps complet (classe 8) de secrétaire de gestion au Bureau de projets de la Direction générale.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.

Liste des pièces jointes : CV-2014-05-09

Préparé par : Michel Bouchèr		Titre d'emploi : conseiller en gestion des talents	
Recommandé par :			
Johanne Vaillancourt Chef de service		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la direction: 		Date : 24 / 11 / 14	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :	
Signature de la Direction générale: 	
Date : 2014/11/24	



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le deux juin deux mille quatorze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

CV-2014-05-09

Mise en place du bureau de projet de la Direction générale

Réf. : DG-2014-102-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De transférer un membre du personnel professionnel, détenant un poste de conseillère en gestion de projets, poste professionnel régulier à temps complet, classe 8, au bureau de projet.

De créer trois postes de conseiller ou conseillère en gestion de projets, postes professionnels réguliers à temps complet, classe 8, au bureau de projet.

D'abolir les postes d'emploi occasionnés par les mouvements de main-d'œuvre, selon les modalités de l'entente établie.

Adoptée à l'unanimité